

Commune de LAILLY EN VAL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2015

Nombre de conseillers : 13

Date de convocation : 15 janvier 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Date d'affichage : 15 janvier 2015

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme N. BOUCHAND, Mme. F. BRETON, Mme MJ. COUDERC, M. Y. FICHOUL, Mme E. FOSSIER, M. JP. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme V. GUERIN, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, M. JY. MARQUET, Mme A. PALAIS-MAURIZI, M. E. MELLOTT, M. JN. MILCENT, M. R. MOIRE, M. S. MORIN, M. P. PICHON, Mme MF. VARENNE

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à M. JN. MILCENT,
Mme C. GUILLOT-MERLE a donné procuration à M. R. MOIRE,
Mme MP. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,
M. Y. SIMION a donné procuration à Mme. MF. VARENNE,

Absent excusé :

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : Mme V. GUERIN

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
2. Election d'un nouvel adjoint en remplacement de Mme MAURIZI
Tableau actualisé du Conseil Municipal
3. Classes de découvertes école élémentaire : participation financière
4. Participation de la commune pour deux élèves de la MFR à Chaingy
5. Convention relais Bouygues
6. Subvention exceptionnelle pour les 50 ans de la Batterie Fanfare et les 40 ans de jumelage
7. Marché tracteur-broyeur
8. Questions diverses
9. Questions des membres

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé avec les observations suivantes : sur la délibération n°1412-97, il faut lire R.MOIRE à la place de M. MORIN. Le nombre de voix pour, contre et abstentions est inchangé.

2. Election d'un nouvel adjoint en remplacement de Mme MAURIZI Tableau actualisé du Conseil Municipal

Suite à la démission de Madame Angélique Maurizi de ses fonctions d'adjoint au maire en date du 26 août 2014 et suite au courrier de Monsieur le Préfet du Loiret en date du 22 septembre 2014 acceptant la démission de Madame Maurizi, proposition est faite aux membres du Conseil municipal d'élire un membre du conseil en tant que troisième adjoint au Maire chargé des affaires scolaires.

Monsieur le Maire a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de bulletins blancs	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	21
f. Majorité absolue.....	11

21 suffrages exprimés en faveur de Madame Marie-Jeanne COUDERC.

Madame Marie-Jeanne COUDERC a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée en tant que troisième adjointe chargée des affaires scolaires.

3. Classes de découvertes école élémentaire : participation financière

Délibération n° 1501-01

Objet : Participation classes de découverte année scolaire 2014/2015

Vu la délibération n°1411-85 décidant la participation de la commune au financement des classes de découverte à Damgan et à Lans-en-Vercors pour les enfants de CM1 et CM2 pour un montant de 120,00€ par enfant, soit 6120€,

Considérant la demande de Madame Viaud, directrice de l'école élémentaire, de modifier la délibération sus-citée pour lui permettre d'attribuer une participation par enfant en fonction du nombre de jours,

Considérant la proposition ainsi exposée aux membres du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De participer au financement des classes de découverte :

- à Damgan pour les 25 élèves de CM1 à hauteur de 96€ par enfant, soit 2400€,
 - à Lans-en-Vercors pour les 26 élèves de CM2 à hauteur de 143€ par enfant, soit 3718€,
- Soit un financement global de 6118€.

Monsieur Gaudry propose de demander à Madame Viaud que, dans la mesure du possible, si plusieurs classes partent en classes de découverte l'année prochaine, les activités proposées soient dans le même ordre de prix pour permettre une participation par enfant identique. Il est souligné la difficulté de cette demande car les classes de découvertes dépendent souvent des projets pédagogiques et des volontés des enseignants.

Monsieur Fichou demande si des sollicitations de prises en charge financière ont été faites auprès du CCAS pour ces classes de découvertes. Madame Lamboul répond par la négative.

Madame Bouchand et Madame Maurizi-Palais soulignent le sentiment d'injustice des enfants qui ne partent pas.

4. Participation de la commune pour deux élèves de la MFR à Chaingy

Délibération n° 1501-02

Objet : Participation aux frais pédagogiques : MFR de Chaingy et MFR de l'Orléanais

Considérant les demandes de subvention de la MFR de Chaingy et de la MFR de l'Orléanais afin d'aider à couvrir les frais pédagogiques de leurs classes,

Considérant que dans chacun de ces établissements, un jeune domicilié à Lailly-en-Val suit une formation,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

D'accorder une subvention de 20€ par jeune, soit :

- 20€ pour la MFR de Chaingy et
- 20€ pour la MFR de l'Orléanais.

5. Convention relais Bouygues

Délibération n° 1501-03

Objet : Mise à jour de la convention relais Bouygues

Considérant la convention d'occupation du domaine public en date du 17 juin 2005 donnant à Bouygues Telecom le droit d'occuper une surface de 50m² environ sur la parcelle cadastrée ZI 26 pour lui permettre l'implantation d'infrastructures non bâties aujourd'hui propriétés de FPS,

Considérant l'avenant n°1 en date du 7 avril 2011 modifiant les conditions financières et les avenants n°2 en date du 22 novembre 2012 et n°3 en date du 22 novembre 2012 modifiant diverses dispositions de la convention,

Considérant la cession par Bouygues Telecom à FPS de ses infrastructures passives en date du 22 novembre 2012 et la reprise par FPS de l'ensemble des droits et obligations découlant de la convention signée précédemment. FPS exploite, entretient et met à disposition lesdites infrastructures afin de permettre entre autre le regroupement des Opérateurs.

Considérant que pour permettre la mise en conformité de la Convention, il est nécessaire de procéder à la régularisation d'une nouvelle Convention qui annule et remplace la précédente et qui reprend les conditions et éléments contractuels définis précédemment,

Considérant le projet de Convention présentée aux membres du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec FPS.

Monsieur Gaudry précise que cela concerne une parcelle située derrière la Lisotte. La nouvelle convention proposée ne diffère de l'ancienne que par son article 5 qui précise que la législation en vigueur prévoit depuis le 1^{er} janvier 2014 la mise en place, sur simple demande de la mairie de Lailly-en-Val, d'un contrôle gratuit et indépendant de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques.

Monsieur Fichou fait remarqué que le site est loué, information pertinente quant à la problématique du dossier SFR. Monsieur Gaudry précise qu'il est effectivement loué 2887,55€ par an pour environ 50 m².

6. Subvention exceptionnelle pour les 50 ans de la Batterie Fanfare et les 40 ans de jumelage

2015 est l'année des 50 ans de la Batterie Fanfare de Lailly-en-Val et l'année du 40^{ème} anniversaire du jumelage de la Batterie Fanfare de Lailly-en-Val – Spielmannszug d'Amelsbüren. A cette occasion, la Batterie Fanfare souhaite organiser trois jours festifs du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai 2015 et demande ainsi une subvention exceptionnelle.

Délibération n° 1501-04

Objet : Subvention exceptionnelle à la Batterie Fanfare

Considérant que 2015 est l'année des 50 ans de la Batterie Fanfare de Lailly-en-Val et l'année du 40^{ème} anniversaire du jumelage de la Batterie Fanfare de Lailly-en-Val – Spielmannszug d'Amelsbüren,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle pour permettre à la Batterie Fanfare de fêter cet évènement, d'inviter leurs homologues allemands, d'accueillir en concert la garde républicaine et de proposer diverses animations festives tel qu'un feu d'artifice,

Considérant le bilan prévisionnel de cette manifestation et le projet présenté aux membres du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité

DÉCIDE

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 3000€ à la Batterie Fanfare pour lui permettre de célébrer les 50 ans de la Batterie Fanfare de Lailly-en-Val et l'année du 40^{ème} anniversaire du jumelage de la Batterie Fanfare de Lailly-en-Val – Spielmannszug d'Amelsbüren.
- de financer un feu d'artifice pour un montant maximum de 2000€.

7. *Marché tracteur-broyeur*

Délibération n° 1501-05

Objet : Consultation pour l'achat d'un tracteur et d'un broyeur

Considérant la nécessité de remplacer le tracteur et le broyeur pour l'entretien de la commune,
Considérant le projet de remplacement d'un tracteur avec chargeur frontal et d'un broyeur d'accotements avec travail axial et déporté, présenté aux membres du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL Après délibération et à l'unanimité DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'achat d'un tracteur et d'un broyeur,
- de nommer Monsieur Griveau, conseiller municipal, référent sur ce dossier.

Monsieur Pichon précise qu'il faudra veiller à la formation spécialisée des agents techniques.

8. *Questions diverses*

- a- consultation pour l'assurance prestations statutaires des agents communaux

Délibération n° 1501-06

Objet : Consultation pour l'assurance prestations statutaires des agents communaux

Considérant la nécessité d'assurer la collectivité contre les pertes financières dues aux divers arrêts de travail (maladie, accident du travail, maternité, décès...) des agents communaux par une assurance prestations statutaires,
Considérant le contrat conclu avec la SMACL, arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015,
Considérant la nécessité de consulter des entreprises d'assurance ainsi que le centre de gestion pour nous proposer des solutions à partir du 1^{er} janvier 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL Après délibération et à l'unanimité DÉCIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'assurance prestations statutaires des agents communaux et à signer les documents relatifs à cette consultation.

- b- délibération sur le mandatement d'investissement avant le budget 2015 qui remplace et annule la précédente

Délibération n° 1501-07

Objet : Mandatement investissement avant le vote du budget 2015

Considérant la délibération n° 1412-93 du 15 décembre 2014,
Considérant l'observation de M. le Préfet en date du 6 janvier 2015, dans le cadre du contrôle de légalité,
Considérant l'article L 1612-1 du CGCT et ses stipulations,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

ET ARRETE ainsi l'affectation des crédits alloués dans l'attente du vote du budget principal dans la limite d'un quart du budget de l'année 2014.

Article	Montant
1641	29 000.00 €
2051	5 000.00 €
2183	1 000.00 €
2313	90 000.00 €
Total	125 000.00 €

BP 2014	2 100 240.06 €
¼ du budget	525 060.02 €

- c- convention de mise à disposition de la bibliothèque par la CCCB

Délibération n° 1501-08

Objet : Convention de mise à disposition de la bibliothèque par la CCCB

Considérant que la bibliothèque sis 12 rue des écoles 45740 Lailly-en-Val, propriété de la commune de Lailly-en-Val, a été mise à disposition de la CCCB par la commune de Lailly-en-Val,
Considérant que du fait des temps d'activité périscolaires mis en place pour la rentrée scolaire 2014/2015, la commune de Lailly-en-Val souhaiterait utiliser la bibliothèque,
Considérant la demande faite à la CCCB en ce sens,
Considérant le projet de convention de mise à disposition de locaux proposé par la CCCB,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition de la bibliothèque par la CCCB pour la période de l'année scolaire 2014/2015.

d- FIPD 2015 vidéoprotection

Monsieur Gaudry présente la proposition de subvention faite par le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'extension éventuelle de la vidéoprotection sur Lailly-en-Val.

Monsieur Pichon alerte le conseil sur le fait que cette proposition est certainement liée à l'obligation d'une présence humaine en vision permanente. Monsieur Gaudry se renseigne pour vérifier l'éligibilité de la commune.

e- Demande de subvention Sologne Nature Environnement

Loiret Nature Environnement nous accompagne déjà dans la démarche de développement durable donc aucune subvention ne sera versée.

f- Demande de subvention association sportive du lycée François Villon

Lecture est faite de la demande de subvention. Les enfants de Lailly sont relativement nombreux au lycée. Il est décidé de reporter l'étude de cette demande au vote de l'ensemble des subventions lors d'un prochain conseil.

g- Proposition maintenance téléphonie et vidéo

Un contrat de maintenance nous est proposé par la société qui a fait les installations. D'autres entreprises ont été consultées mais ont refusé de répondre à la maintenance du fait de l'installation actuelle qui ne leur correspond pas. Monsieur Milcent et Monsieur Morin se proposent de rencontrer l'entreprise pour étudier sa proposition.

h- Impact de la micro-crèche de Dry

Lors du dernier conseil, il a été demandé si l'ouverture de la micro-crèche de Dry avait eu une incidence sur la fréquentation de la halte-garderie à Lailly-en-Val. Selon Madame Pelletier qui anime la structure, il n'y a pas eu d'incidence sur la halte-garderie itinérante car cela ne concerne pas la même cible de parents.

i- Groupe de travail parcelle louée à SFR

Le groupe de travail se réunira le lundi 26 janvier 2015 à 20h30 à la mairie.

j- Remerciements aux membres du Conseil

-de l'Avenir Loisirs et Culture pour la mise à disposition de tables et de chaises pour leur activité à la Saint Sulpice

-du CLIC pour la subvention accordée lors du précédent conseil.

k- Circulation centre bourg

Un groupe de travail sur la question est constitué de Messieurs Lepleux, Froux, Morin, Moire, Marquet et Gaudry.

9. Questions des membres

- a- Monsieur Pichon : Les habitants de Monçay demandent si l'assainissement collectif sera prévu pour 2015 ou pour 2016.
Monsieur Gaudry répond par la négative mais précise que l'étude pour la réalisation de l'assainissement collectif à Monçay sera prévue dans le budget 2015.
- b- Madame Fossier : Le parking le long du gymnase pose un gros problème d'accès et de sécurité aux parents et aux enfants car le sol s'est détérioré et est couvert de boue et il n'y a aucun éclairage.
Monsieur Gaudry précise que des devis sont en cours pour refaire le parking le long du gymnase mais aussi pour créer un nouveau parking devant le tennis à la place des espaces verts et pour remettre en état celui devant le gymnase. Il précise que des devis pour l'éclairage ont aussi été demandés.
- c- Madame Breton : Le spot sur le pignon du gymnase est toujours éteint. De plus, il y a toujours des problèmes de lumière dans le gymnase certainement dus au système de badge car la lumière se coupe toujours à la même heure.
Monsieur Gaudry précise que ces dysfonctionnements seront signalés aux entreprises compétentes.
- d- Monsieur Moire : demande s'il est possible d'interdire les quads, motos... sur les chemins communaux car ils causent des désagréments aux riverains et détériorent les chemins.
Monsieur Fichou précise que cela a toujours été un problème et que cela nécessiterait des installations pour clôturer avec un système de clé que l'on donnerait aux riverains. Il faut de plus l'accord des propriétaires riverains.
Une simple pancarte ne serait d'aucune efficacité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :

- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :

avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. F. BRETON	Mme MJ. COUDERC
M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX	M. M. GRIVEAU
Mme V. GUERIN	Mme C. GUILLOT-MERLE	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. Y. SIMION	Mme MF. VARENNE		

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à M. JN. MILCENT,

Mme C. GUILLOT-MERLE a donné procuration à M. R. MOIRE,

Mme MP. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,

M. Y. SIMION a donné procuration à Mme. MF. VARENNE,

Absent excusé :